

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Troisgots, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH

Excusés : Mme Aurélie COLLIBEAUX qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Sébastien LEMONNIER, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 26 juin 2024

Date d'affichage : 12 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 23/05/2024
- 2) Désignation d'un représentant au RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées
- 3) Reconversion du site de l'ESAT - convention d'étude avec l'EPFN
- 4) Rénovation énergétique des écoles de Condé-sur-Vire - lancement de la consultation des architectes
- 5) RH - modification du tableau des effectifs
- 6) Décisions du Maire par délégation
- 7) Communications de la municipalité
- 8) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Isabelle DEGUETTE est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Finances - admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 23/05/2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Désignation d'un représentant au RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées

Rapporteur : M. le Maire

Laëtitia VIVIER a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale. Elle était représentante titulaire de la commune au sein du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées.

Il est proposé de la remplacer par Emmanuel JAMARD, actuellement suppléant au RPI.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, l'assemblée a la possibilité de procéder à la désignation des membres, par vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide de :

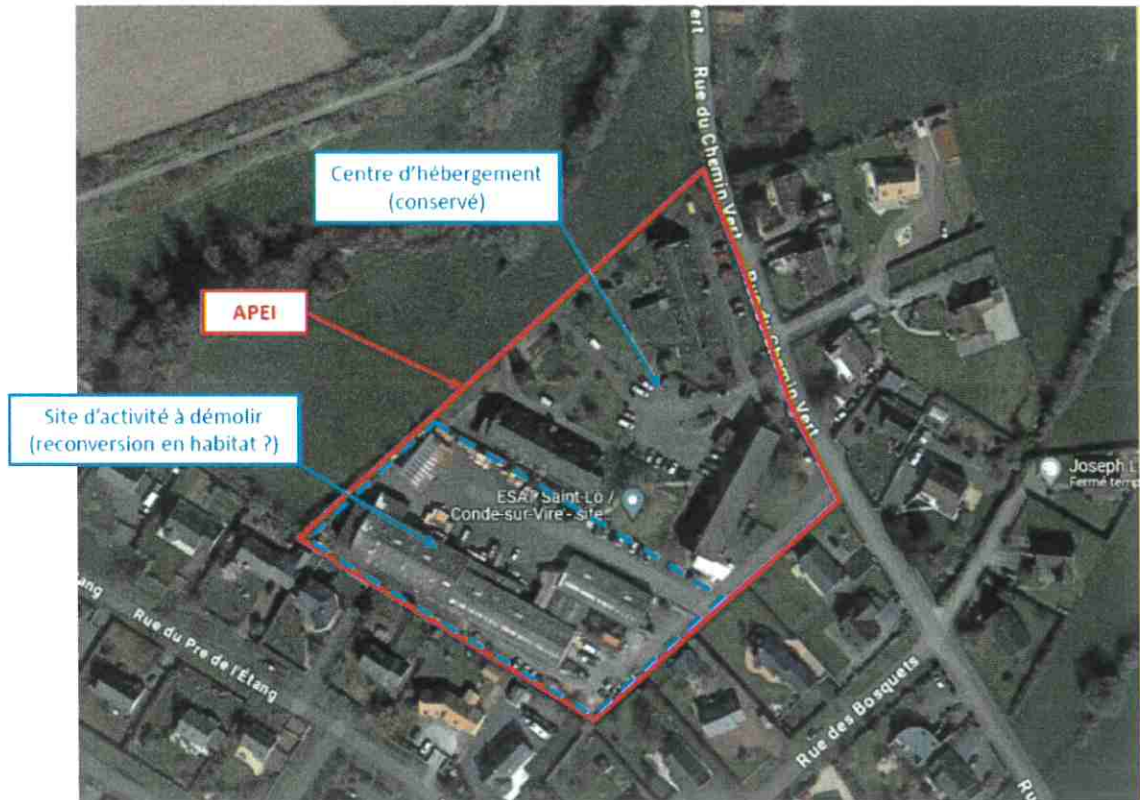
- Désigner Emmanuel JAMARD en qualité de membre titulaire du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées en remplacement de Laëtitia VIVIER démissionnaire ;
- Désigner Sébastien LEMONNIER en qualité de membre suppléant du RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées en remplacement d'Emmanuel JAMARD.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- Reconversion du site de l'ESAT - convention d'étude avec l'EPFN

Rapporteur : M. le Maire

A l'occasion du dernier conseil municipal du 23 mai, la situation délicate de l'ESAT de Condé-sur-Vire a été évoquée. Pour rappel, le centre d'activité pour les personnes handicapées, propriété de l'APEI du Centre-Manche, a fermé ses portes en raison d'un problème de structure bâtimementaire qui rendait impossible la poursuite des activités menuiserie et espaces verts sur le site. Ces activités ont été redéployées sur St-Lô et Agneaux. Le centre d'hébergement (36 logements) est toutefois maintenu sur place.



La commune craint que l'emprise occupée par les bâtiments d'activité ne devienne une friche. Elle a alors proposé à l'APEI de travailler en partenariat avec l'EPF Normandie pour réfléchir aux potentialités de reconversion de la parcelle, située au cœur d'une zone résidentielle, en vue d'y développer un programme de logements. Il est rappelé que la commune est déficitaire en logements sociaux et a signé un Contrat de Mixité Sociale (CMS)

en octobre 2023 afin d'y résorber à moyen terme ce déficit. Ce foncier peut permettre à la collectivité de répondre en partie à cet objectif.

L'EPF propose qu'une étude flash soit menée, afin de vérifier la faisabilité technique, juridique et financière de reconversion de ce site et d'étudier le montage opérationnel le plus opportun en fonction du bilan d'opération. Le coût total de la démarche d'étude est financé à 100 % par l'EPF Normandie, dans la limite de 24 000 € TTC.

L'exposé de ce point est complété des précisions suivantes :

- Une fois que l'étude sera menée et conclura le cas échéant à l'opportunité d'une intervention de l'EPF pour démanteler la friche, se posera la question du choix du partenaire. Pour rappel, pour que l'EPF puisse intervenir et réaliser les travaux de démolition, il doit au préalable acheter le site, faire les travaux puis le revendre à un partenaire public (collectivité locale, office public HLM...). En aucun cas, il ne peut céder le bien à une personne de droit privé telle qu'une entreprise ou une association. Le prix de revente est égal au prix d'acquisition majoré du coût résiduel des travaux (= 25 % des travaux, après déduction de la subvention du fonds friches de 75 %). Cela signifie que, si la commune devait racheter le bien, elle devrait supporter à minima le coût résiduel des travaux. Sachant que les travaux sont estimés à près de 500 000 € (à confirmer), la facture serait très élevée pour la commune. Elle étudie alors la possibilité que l'APEI cède gratuitement à l'EPF les bâtiments et lui verse en plus une soulte de x euros couvrant le coût résiduel des travaux. Cette approche innovante est en cours de validation par les services de l'EPF.

Le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver les termes de la convention d'études avec l'EPF Normandie en vue de la réalisation d'une étude flash sur le site de l'ESAT ;**
- **Charger le Maire de signer la convention et tout document y afférent.**

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Rénovation énergétique des écoles de Condé-sur-Vire - lancement de la consultation des architectes

Rapporteur : M. Alain EUDES

La consultation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des écoles élémentaire et maternelle de Condé-sur-Vire.

Le marché comprend deux tranches :

Tranche ferme

- **Ecole élémentaire :**
 - mission de base (DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, VISA, DET, AOR) + mission OPC

- **Ecole maternelle :**
→ mission d'étude (DIAG, ESQ, APS, APD, PRO, EXE, ACT, VISA)

Tranche optionnelle

- **Ecole maternelle :**
→ fin de la mission d'étude (DET, AOR) + mission OPC

La consultation se déroulera en deux temps :

- **1^{ère} phase :** appel à candidatures et sélection de 3 candidats sur la base d'un dossier de références
- **2^{ème} phase :** choix du lauréat parmi les 3 candidats sélectionnés qui auront remis chacun une offre de prix et un mémoire technique

Critères de sélection des candidatures (1^{ère} phase) :

- Références produites (80 %)
- Pertinence de l'équipe et des moyens matériels affectés au projet (20 %)

Critères de jugement des offres (2nde phase) :

- Forfait de rémunération (70 %)
- Compréhension des attentes et intérêt pour le projet (30 %)

Publicité légale :

- La Manche Libre (50) : avis paru le 22/06/2024
- Profil acheteur : avis mis en ligne le 16/06/2024 sur www.e-marchespublics.com

Date limite de réception des candidatures (1^{ère} phase) : 11/07/2024 à 12h00

Il est proposé que le jury soit composé de 6 élus (Alain EUDES, Alain LENESLEY, Nathalie LECLER, Emmanuel JAMARD, Martine SAVARY, Manoël DUDOUIT) + DGS (et DST s'il est recruté).

L'exposé de ce point appelle les commentaires ci-après :

- Il est précisé qu'en application du PPI 2021-2026, la commune a les crédits pour faire la rénovation de l'école élémentaire, mais pas pour l'école maternelle. D'où, la mise en option de l'école maternelle qui sera réalisée dans le mandat suivant, après 2026.
- M. Alain LENESLEY ajoute que les marchés de travaux seront passés pour les deux écoles, mais dans le cas de l'école maternelle leur exécution sera suspendue et reportée au mandat suivant. Bien entendu, les prix des marchés seront actualisés pour que les entreprises ne soient pas lésées.
- M. Alain LENESLEY évoque le choix possible entre deux solutions techniques : isolation par l'intérieur (ITI) ou par l'extérieur (ITE). Chacune des solutions a ses avantages et inconvénients. Cette question sera tranchée par l'architecte en concertation avec la commune.

Le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la composition du jury de sélection comme suit : 6 élus (Alain EUDES, Alain LENESLEY, Nathalie LECLER, Emmanuel JAMARD, Martine SAVARY, Manoël DUDOUIT) + DGS (et DST s'il est recruté).

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Finances - admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur : M. le Maire

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public, en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Les créances irrécouvrables sont retracées au budget par une dépense de fonctionnement imputée au compte 6541-65.

L'exposé de ce point appelle la question suivante :

- Mme Sylvie GAUTIER s'étonne du montant très élevé d'une créance à apurer (6 612 €) correspondant à une dette locative. M. le Maire répond que la commune a engagé de multiples démarches auprès du locataire débiteur, en particulier via le CCAS et l'assistante sociale de secteur. Mais, force est de constater que cela n'a pas permis à la régularisation de sa situation. La commune n'a pas d'autre choix que d'engager désormais une procédure d'expulsion.

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 2121-17 et L. 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du service de gestion comptable (SGC) en date du 24/06/2024,

Le Conseil Municipal décide de :

- Admettre en non-valeur les produits d'un montant total de 7 767,30 € déclinés comme suit, au titre du budget principal (code 15000) :

EXERCICE	PIÈCE	NATURE	IMPUTATION	MONTANT
2018	T-518-1	300-Divers	6541	60,29
				60,29
2010	T-702700000003-2	300-Divers	6541	34,01
2013	T-702700000006-1	89	6541	154,00
2010	T-702700000003-1	300-Divers	6541	380,80
				568,81
2019	T-2915-2	300-Divers	6541	3,00
2019	T-2915-1	300-Divers	6541	6,75
				9,75
2021	T-2220-1	9911-LOYER NOVEMBRE	6541	406,28
2021	T-2498-1	9912-LOYER DECEMBRE	6541	406,28
2021	T-1018-1	9905-LOYER MAI	6541	402,68
2021	T-1540-1	9907-LOYER JUILLET	6541	399,08
2022	T-829-1	300-Divers	6541	409,65
2022	T-1441-1	300-Divers	6541	391,25
2022	T-869-1	300-Divers	6541	409,65
2022	T-2434-1	300-Divers	6541	409,65
2022	T-1493-1	9906-LOYER JUIN	6541	409,65
2023	T-1482-1	99-LOYERS	6541	423,99
2023	T-266-1	300-Divers	6541	423,99
2023	T-1440-1	9905-LOYER MAI	6541	423,99
2023	T-1159-1	9904-LOYER AVRIL	6541	423,99
2023	T-860-1	300-Divers	6541	423,99
2023	T-315-1	9902-LOYER FEVRIER	6541	423,99
2023	T-1805-1	99-LOYERS	6541	423,99
				6 612,10
2021	T-1879-2	8309-PRESTATIONS SCOLAIRES SEPTEMBRE	6541	7,40
2021	T-2005-1	8310-PRESTATIONS SCOLAIRES OCTOBRE	6541	48,75
2021	T-1879-1	8309-PRESTATIONS SCOLAIRES SEPTEMBRE	6541	60,00
				116,15
2017	R-10-213-2	8311-PRESTATIONS SCOLAIRES NOVEMBRE	6541	2,70
2017	R-10-213-1	8311-PRESTATIONS SCOLAIRES NOVEMBRE	6541	33,00
2017	R-9-211-1	8310-PRESTATIONS SCOLAIRES OCTOBRE	6541	39,60
				75,30
2019	T-2284-2	8309-PRESTATIONS SCOLAIRES SEPTEMBRE	6541	2,40
2019	T-2284-1	8309-PRESTATIONS SCOLAIRES SEPTEMBRE	6541	127,50
2019	T-1862-1	8306-PRESTATIONS SCOLAIRES JUIN JUILLET	6541	195,00
				324,90
				7 767,30

- Dire que cette dépense sera imputée à l'article 6541-65 du budget principal.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- RH - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour la raison suivante :

- Départ à la retraite de Nelly SIMON, agent d'entretien et du restaurant scolaire (35h)
- Remplacement par Aurélie SIMON sur un poste légèrement modifié (29h30). Aurélie SIMON, régulièrement appelée pour effectuer des remplacements, a été choisie à l'issue d'un appel à candidatures organisé en interne.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal décide de :

- **Créer, à compter 1^{er} septembre 2024, le poste ci-dessous :**

Création de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique	C Filière technique	Agent d'entretien / agent de restauration	29h30

- **Supprimer, à compter de la nomination de l'agent au poste ci-dessus, et après avis favorable du comité social territorial (Centre de Gestion), l'emploi suivant :**

suppression de poste	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C Filière technique	Agent d'entretien / agent de restauration	35h

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Décisions du Maire par délégation

Décis-2024-22	27/05/2024	commande publique	Acquisition aspirateurs : gymnase, école maternelle et église Mesnil Raoult	1 397,70 €
Décis-2024-23	27/05/2024	domaine et patrimoine	Aménagement de chemin : route de la mercerie à Troisgots	2 292,00 €
Décis-2024-24	27/05/2024	commande publique	Agent SSIAP pour le mois de juin à la salle condé espace	1 512,00 €
Décis-2024-25	27/05/2024	domaine et patrimoine	Contrôle des poteaux incendie sur l'ensemble de la commune	2 250,00 €
Décis-2024-26	05/06/2024	commande publique	Vente de fauteuils du cinéma	1 090,00 €
Décis-2024-27	05/06/2024	commande publique	Vente de sono, fauteuils de cinéma, articles cuivres, instruments de musique, horloge, fauteuil en paille (2)	830,00 €
Décis-2024-28	05/06/2024	commande publique	Vente de tables et chaises du conseil municipal	640,00 €
Décis-2024-29	21/06/2024	domaine et patrimoine	Décapage, vitrification du parquet de la salle du conseil municipal	2 130,00 €

8- Communications de la Municipalité

- **Éric CAUVIN :**
 - **Condé Mag** : sa sortie est décalée à la fin de l'été afin de tenir compte entre autres des festivités du 80^{ème} anniversaire.
 - **Contrôle DSV de la cantine scolaire** : en février, contrôle inopiné des services DSV de la DDPP. Nouveau contrôle inopiné en juin. Toutes les réserves ont été levées.
 - **Cinéma en plein air Mesnil-Raoult** : hier soir 22h. Film humoristique « La folle histoire de Max & Léon ». 50 spectateurs, format agréable.
 - **80^{ème} anniversaire** : vendredi 5 juillet (matin) : cérémonie au monument aux morts de Troisgots et Mesnil-Raoult, office religieux, repas le midi avec les anciens combattants, 14h rassemblement devant la stèle du Dr. Gardner (route du Bust). Vendredi 5 juillet (après-midi) : 15h15 rassemblement devant la stèle 35^{ème} Santa Fe, 16h vernissage médiathèque, 18h30 début de la procession vers Condé Espace (soirée jazz-blues, exposition de matériels anciens, déguisements d'époque...).
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Club de judo** : nouveau nom « judo-club de Torigny-Condé »
 - **Planification des créneaux horaires du gymnase** : réunion la semaine dernière organisée par l'Agglo pour la saison 2024-2025.
 - **Gymnase** : des rideaux occultants seront prochainement installés par l'Agglo pour améliorer le confort des joueurs de badminton.
 - **Stand de tir** : non isolé. Il fait très froid l'hiver. A partir de septembre, des travaux d'isolation seront effectués par l'Agglo.
 - **Expo hors les murs** : nouvelle exposition. Photos anciennes (1925 à 1950).
 - **Nouvelle salle du conseil** : résultat satisfaisant. Sylvie remercie les agents pour les travaux effectués.
- **Nathalie LECLER :**
 - **Fin de l'année scolaire** : vendredi 05/07
 - **Boom party (jeudi 04/07 après-midi)** : organisé par le CME dans le gymnase. Un photomaton sera installé.
 - **Pique-nique de fin d'année** : vendredi 05/07 midi

- **RPI** : une réunion s'est tenue jeudi 27/06. Les élus ont fait le choix (5 voix pour, 1 voix contre) de fermer une classe à St-Romphaire, et pas celle de Troisgots. M. le Maire fait observer que la fermeture de la classe de Troisgots aurait engendré inévitablement la dissolution du RPI. Nathalie indique que le RPI réfléchit à un projet de création d'un pôle maternel sur le site de Mesnil-Raoult. Mais, dans ce cas de figure, la classe de Troisgots fermerait. Manoël Dudouit évoque la réunion d'hier soir avec les parents d'élèves. Ils ont décidé de protester contre la fermeture de la classe et de bloquer demain l'école de St-Romphaire. A la rentrée prochaine, les classes élémentaires de St-Romphaire passeraient à un effectif moyen de 16 à 24 élèves.
 - **Sortie scolaire à Colleville (21/06)** : un orchestre de Californie a interprété l'hymne américain devant les enfants. Moment très émouvant.
- **Alain EUDES** :
 - **Chantier du cinéma** : c'est bientôt la fin des travaux de démolition. Au fil du chantier, on découvre quelques aléas inhérents à des travaux de rénovation d'un bâtiment ancien. La commune tient ferme sur le respect de l'enveloppe financière, demandant aux entreprises et à l'architecte de trouver ensemble des solutions à coût stable.
 - **RD 53 (rue Raymond Brûlé)** : le CD 50 demande à la commune de prendre en charge des travaux supplémentaires sur la chaussée engendrés par la réalisation du trottoir le long des habitations, travaux liés à la hauteur régulière de la bordure de trottoir alors que la route a une altimétrie variable.
 - **Chantier du Véloduc** : la date d'ouverture a été confirmée pour fin juillet, malgré le retard de livraison des garde-corps du pont routier. Il y aura peut-être un alternat sur le pont pendant l'été.
 - **Emmanuel JAMARD** :
 - **Lotissement de Manche Habitat (rue de la Hure du Loup)** : l'architecte a été choisi. Il s'agit de BO Architecture (Rouen) qui a présenté une approche environnementale et paysagère du projet.
 - **Martine SAVARY** :
 - **Octobre rose (05/10)** : les tricoteuses de la médiathèque habilleront les arbres. Des cache-cous seront offerts aux participants. Nouveauté cette année, des entreprises mécènes, en plus d'Elvir, cofinanceront l'évènement.

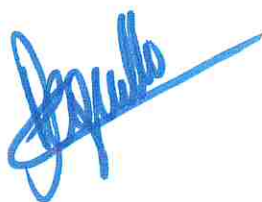
9- Questions diverses

1) Calendrier prévisionnel des réunions (2nd semestre 2024)

Mardi 3 septembre	19h	Municipalité
Jeudi 12 septembre	20h30	Conseil municipal
Mardi 17 septembre	19h	Municipalité
Mardi 1 ^{er} octobre	19h	Municipalité
Mardi 15 octobre	19h	Municipalité
Mardi 29 octobre	19h	Municipalité
Jeudi 7 novembre	20h30	Conseil municipal
Mardi 12 novembre	19h	Municipalité
Mardi 26 novembre	19h	Municipalité
Jeudi 5 décembre	18h	Commission Finances
Mardi 10 décembre	19h	Municipalité
Jeudi 19 décembre	20h30	Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,
Isabelle DEGUETTE



Le Maire,
Laurent PIEN



